

## Retrait de garde alternée

## Par mafille, le 16/11/2014 à 17:25

## **Bonjour**

Je m'adresse avous car je suis desemparee. Mon ex compagne avec qui j'ai eu une fille (procreation assistee d'un donneur car nous sommes un couple homosexuel) m'annonce aujourd'hui qu'au bout de 3ans de garde alternée (qu'elle avait consenti bien que juridiquement je n'ai aucundroit sur notre fille) elle souhaite couper les ponts et a l avenir ne me permettra plus de voir notre enfant. Quel recours s'offre a moi? Je ne demande rien de plus que la possibilite de voir ma fille un week end sur deux et la moitie des vacances comme c'etait le cas depuis sa naissance. Sa mere refuse toute discussion et plus encore d'envisager un autre arrangement

Merci d'avance pour votre réponse

## Par moisse, le 16/11/2014 à 18:43

Bonsoir,

Pas de filiation.

Pas de mariage (à l'époque pas de loi Taubira).

P.M.A. irrégulière, certainement à l'étranger.

Pas d'adoption.

Aucun droit à quoique ce soit.

Tout recours est de la compétence exclusive du juge aux affaires familiales, avec l'assistance obligatoire d'un avocat.